



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réforme de l'organisation territoriale de l'État : création de la DDETSPP



Mercredi 31 mars 2021 à 11h30
Cité administrative d'Angoulême

SOMMAIRE

Préambule.....	3
La création de DDETSPP.....	4
L'organisation de la DDETSPP.....	4
La DDETSPP en chiffres.....	4
Les missions de la DDETSPP.....	5
Ce qui change pour les citoyens.....	8
Missions « jeunesse, sport, vie associative ».....	8
Information des consommateurs.....	8
Main d'œuvre étrangère.....	8

Contact presse
Service départemental
de la communication interministérielle

Tél. : 05.45.9762.37 / 06.49.00.12.76

Courriel : pierre.ge@charente.gouv.fr

Service : pref-communication@charente.gouv.fr

2/10

7-9, rue de la préfecture
CS 92301 – 16023 ANGOULÊME Cedex

PRÉAMBULE

Le 12 juin 2019, le Premier ministre Edouard Philippe lançait une nouvelle étape de la déconcentration des services de l'État avec la réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE).

Cette réforme poursuit quatre objectifs majeurs :

- désenchevêtrer les compétences de l'État et celles des collectivités territoriales, des opérateurs et des acteurs hors de la sphère publique ;
- gagner en efficience en rationalisant les moyens et en favorisant les coopérations entre services ;
- donner aux responsables déconcentrés des possibilités de gestion accrues et garantir la cohérence de l'action de l'État au profit des territoires ;
- réorganiser le réseau déconcentré de l'État pour mieux répondre à la mise en œuvre des politiques publiques.

Dans les départements, la mise en œuvre de cette réforme s'est effectuée par étapes depuis le début de l'année 2021 :

- création des secrétariats généraux communs départementaux regroupant, au sein d'une seule et même entité, les fonctions supports de la préfecture et des directions départementales interministérielles (DDT¹, DDCSPP², UD-DIRECCTE³), au 1^{er} janvier ;
- transfert des missions « jeunesse, sport, engagement associatif » de la DDCSPP aux services de l'Education nationale, au 1^{er} janvier ;
- création des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités (DDETS) et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP), par la fusion des DDCS/PP et des UD-DIRECCTE, au 1^{er} avril ;
- transfert des services de la main d'œuvre étrangère (SMOE) des UD-DIRECCTE vers les préfectures, avec la création de plateformes interrégionales et la mise en place d'un nouveau service en ligne, au 1^{er} avril.

Ainsi, dès demain, la DDETSPP de la Charente remplacera la DDCSPP et l'UD-DIRECCTE dans la mise en œuvre des politiques publiques de l'emploi, du travail, de la cohésion sociale, de la solidarité et de la protection des populations dans le département, toujours au service de nos concitoyens.

1 Direction départementale des territoires

2 Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

3 Unité départementale de la direction régionale de l'emploi, de la consommation, de la concurrence, du travail et de l'emploi

LA CRÉATION DE DDETSPP

L'organisation de la DDETSPP

Sous l'autorité de son directeur, la DDETSPP s'organise autour de 6 services :

- la mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité ;
- le système d'inspection du travail ;
- l'inclusion et l'emploi ;
- la concurrence, la consommation et la répression des fraudes ;
- la sécurité et la qualité sanitaires de l'alimentation ;
- la santé et la protection animales, l'environnement.

Elle s'inscrit en articulation avec le niveau régional, qui se réorganise lui aussi autour d'une nouvelle direction régionale⁴, qui est chargé du pilotage des politiques publiques.

A compter du 1^{er} avril 2021, le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations sera Anthony Montagne, actuel directeur de la DDCSPP⁵.

Dans un premier temps, la DDETSPP continuera d'accueillir le public, dans le respect des gestes barrières, sur deux sites : la Cité administrative (bâtiment A – 4, rue Raymond Poincaré) pour les missions vétérinaires, inclusion sociale, hébergement et logement, droits des femmes et égalité, et au siège de l'ancienne UD-DIRECCTE (15, rue des Frères Lumière) pour les missions renseignement du droit du travail, inspection du travail, insertion professionnelle, développement de l'emploi.

A terme, l'ensemble des services seront regroupés sur un site unique, à la Cité administrative.

La DDETSPP en chiffres

Au 1^{er} avril 2021, la DDETSPP regroupera 94 agents issus de 6 ministères :

- le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion ;
- le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ;
- le ministère de la Transition écologique ;
- le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance ;
- le ministère des Solidarités et de la Santé ;
- le ministère de l'Intérieur.

4 La direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)

5 Arrêté du ministre de l'Intérieur du 22 mars 2021 portant nomination dans les DDI

LES MISSIONS DE LA DDETSPP

La DDETSPP protège :

- les salariés et employeurs, en assurant l'application des dispositions légales et conventionnelles relatives aux conditions de travail et d'emploi (par de l'information, du contrôle et du conseil techniques aux employeurs et salariés), ainsi qu'en relevant les déficiences et les abus
- les personnes présentant une vulnérabilité particulière (les adultes bénéficiant de la protection juridique, les enfants et les jeunes, les personnes handicapées, les personnes en situation de précarité les femmes victimes de violences et toute personne susceptible d'être victime de maltraitance, tout citoyen ne bénéficiant possiblement pas d'un bon accès aux droits, etc.), partout dans le département, qu'elles soient en quartiers prioritaires de la politique de la ville ou en zone rurale, en assurant une prise en charge spécifique et adaptée, en inspectant et contrôlant les actions menées en ce sens ;
- le citoyen des risques sanitaires liés à l'alimentation et aux animaux ;
- le consommateur des risques économiques et de sécurité, notamment liés aux produits, biens et services ;
- les acteurs économiques, en assurant un fonctionnement loyal et sécurisé des marchés, en garantissant la sécurité sanitaire des aliments, la santé des élevages et la sécurité des biens et services et en luttant contre le travail illégal et les fraudes au détachement ;
- l'environnement en lien avec de potentielles pollutions ;
- les animaux domestiques, d'élevage ou sauvages en captivité, en matière de bien-être et santé animale.

La DDETSPP assure la promotion d'une vision globale de parcours et d'accompagnement adapté, pour faciliter l'accès et le maintien à l'emploi, mais aussi au logement. À ce titre, elle met en œuvre le continuum entre l'insertion sociale et professionnelle.

En parallèle, elle participe :

- à faire converger offre et demande d'emploi, en cohérence avec les besoins du territoire et des publics ;
- au développement de l'emploi et des compétences, soutient le développement et la performance sociale, économique, sanitaire et environnementale des acteurs économiques du territoire, en cohérence avec les orientations des filières stratégiques et les mutations économiques identifiées, promeut la qualité, accompagne, conseille et appuie le dialogue social ;
- à la garantie de l'effectivité du droit en matière d'emploi et de formation professionnelle et soutient les entreprises pour le développement et le maintien de l'emploi.

La DDETSPP mobilise et anime :

- les acteurs du service public de l'emploi ;
- les acteurs du territoire impliqués dans l'hébergement et l'accès au logement (collectivités, bailleurs, associations, etc.);
- les acteurs socio-économiques (branches professionnelles, entreprises, chambres consulaires, acteurs dans le champ de la santé-sécurité, acteurs de l'accès au droit, OPCO...) dans le cadre de leurs actions en matière de conditions et de relations du travail, d'emploi et de formation professionnelle et les partenaires sociaux.

La DDETSPP met en œuvre la politique du travail, garantit l'effectivité du droit du travail, contribue à la prévention des risques professionnels ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail, dans le cadre de la ligne hiérarchique spécifique au système d'inspection du travail comportant une autorité centrale, un niveau régional, un niveau départemental et un niveau infra départemental.

La DDETSPP contribue :

- à la politique de protection sanitaire des populations en matière de :
 - sécurité sanitaire de la chaîne alimentaire, de la production primaire à la remise au consommateur,
 - santé et de protection animales, en lien avec le réseau des vétérinaires sanitaires et le groupement de défense sanitaire,
 - environnement.

La DDETSPP réalise des contrôles, des inspections et des enquêtes, en entreprise, sur les lieux de travail, en établissements et services sociaux, et mobilisent les moyens d'action nécessaires, sur les périmètres suivants :

- l'application de la législation du travail ;
- l'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail ;
- les établissements, services et activités de professionnels intervenant sur les politiques de cohésion sociale ;
- les établissements et personnes mettant en œuvre des activités à risques pour la sécurité sanitaire de l'alimentation, notamment les abattoirs où une inspection sanitaire permanente est conduite ;
- les élevages et établissements détenant des animaux pour garantir la santé et la protection des animaux ;
- les installations agricoles et agroalimentaires ;
- les pratiques déloyales et frauduleuses mettant en risque la sécurité du consommateur et la protection économique du consommateur et des entreprises.

La DDETSPP instruit un certain nombre de demandes d'agrément ou d'autorisation et prennent des décisions administratives (agrément sanitaire, autorisation environnementale, déclarations et agréments des services à la personne, etc.).

La DDETS informe et communique, en lien avec les préfetures et l'administration centrale sur la réglementation, les actions réalisées et leurs résultats, les objectifs et priorités des politiques publiques ainsi que les moyens employés ou mis à disposition pour conduire ces politiques.

La DDETSPP, en lien avec la préfète, les ARS, les directions régionales et en associant les parties prenantes externes, gère les alertes et les crises : sanitaires et alimentaires notamment les foyers de maladies animales réglementées et les toxi-infections alimentaires collectives, sociales comme l'accueil des migrants et le plan hiver pour les personnes sans domicile stable.

CE QUI CHANGE POUR LES CITOYENS

Missions « jeunesse, sport, vie associative »

Depuis le 1^{er} janvier 2021, ces missions sont transférées aux services de l'Education nationale et assurée par la direction des services de l'Education nationale (DSDEN) en Charente. Les missions d'information et de gestion des associations (par exemple le greffe des associations) ne sont donc plus exercées par la DDETSPP.

Contacts :

DSDEN de la Charente
Cité administrative – Bâtiment B
Service départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des sports (SDJES)

Information des consommateurs

Depuis novembre 2020, pour la permanence d'accueil des consommateurs ou pour toute question relative à la concurrence, la consommation ou la répression des fraudes, le public est invité à contacter « Réponse Conso », le service national mis en place par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

Contacts :

Par téléphone : 39 39 (appel gratuit)
Par courrier : Réponse Conso – 45 place Ernest Granier – 34935 Montpellier Cedex

Main d'œuvre étrangère

La réforme de l'immigration professionnelle a entraîné le transfert des services de la main d'œuvre étrangère des UD-DIRECCTE vers les préfetures.

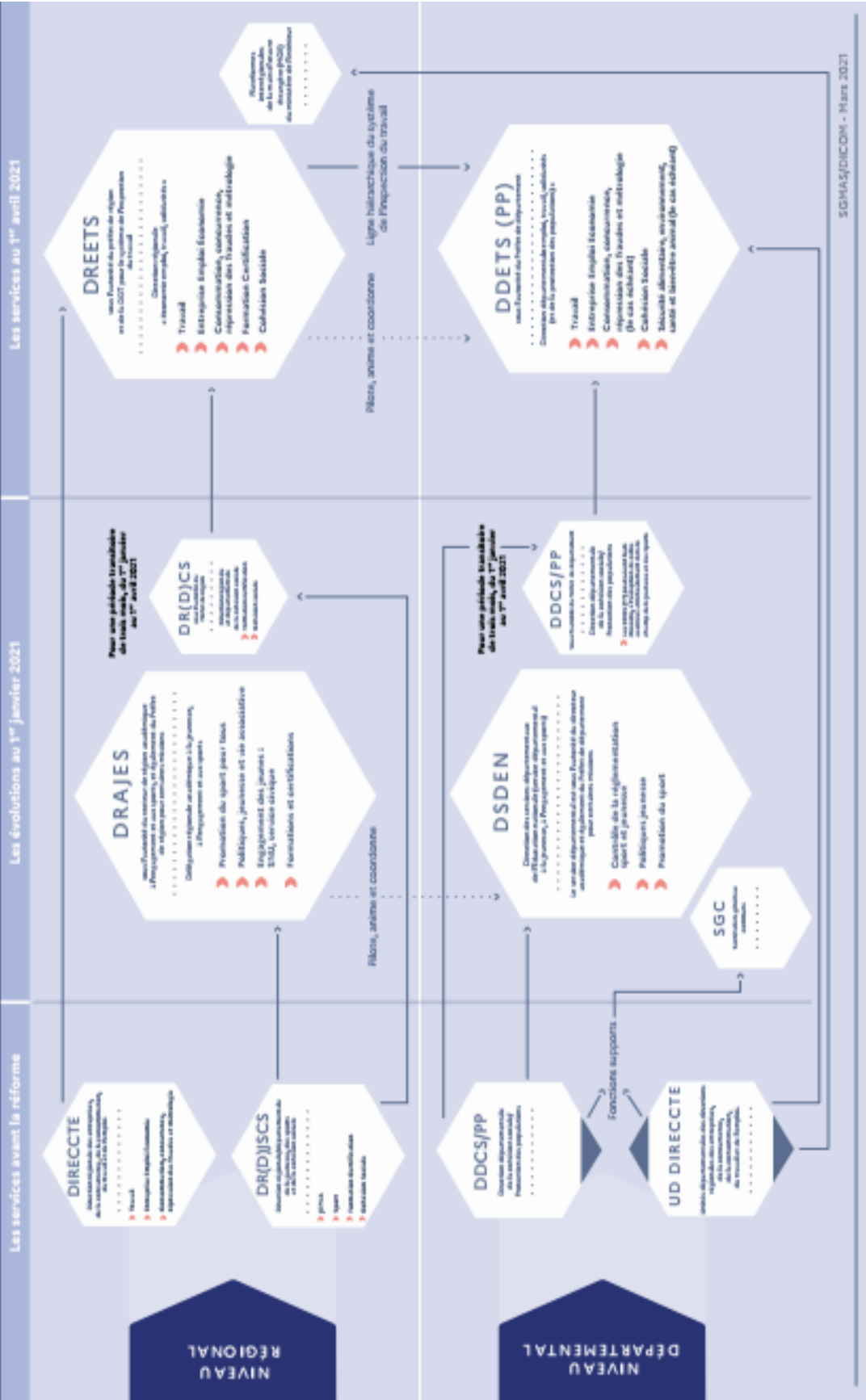
A compter d'avril 2021, ces missions seront assurées par des plateformes interrégionales. Pour la région Nouvelle-Aquitaine, cette plateforme sera située à Tulle, en Corrèze.

Contacts :

Centre de contact citoyen : 0 806 001 620
Service en ligne (à partir du 6 avril 2021) : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/>
Direction générale des étrangers en France : 01 72 71 67 19

L'ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT DES MINISTÈRES SOCIAUX*

*Les DDETS (PP) sont des services déconcentrés de l'État relevant du ministère de l'intérieur.



L'ORGANISATION TERRITORIALE DES MISSIONS ÉCONOMIE, EMPLOI, TRAVAIL, SOLIDARITÉS, EN MÉTROPOLE*

*En outre-mer les missions sont portées par les Directions de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS) et en Île-de-France par la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIETS) avec 4 Unités départementales (UD) en petite couronne et 4 Directions départementales emploi, travail, solidarités (DDETS) en grande couronne.

NIVEAU RÉGIONAL

Préfet de région
Au 1^{er} avril 2021
DREETS
Direction régionale « économie, emploi, travail, solidarités »

La DGT pour le système de l'inspection du travail
Ligne hiérarchique du système de l'inspection du travail
Rôle, anime et coordonne

- Politique du travail, inspection du travail
- Contrôle du bon fonctionnement des marchés et des relations commerciales et protection des consommateurs
- Développement des filières et accompagnement des entreprises, mutations économiques, compétitivité et sauvetage des entreprises
- Politique de l'emploi (accès et retour dans l'emploi, développement de l'emploi et des compétences, formation professionnelle)
- Politiques de cohésion sociale (protection des personnes vulnérables, lutte contre les exclusions, hébergement)
- Actions sociales et économiques de la politique de la ville* *dans certaines régions, cette mission est exercée par les SGAU
- Contrôle et inspection des établissements et services sociaux
- Formation et certification des professions sociales et de santé non médicales
- Insertion sociale et professionnelle en lien avec le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)

NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Préfet de département
Au 1^{er} avril 2021
DDETS (PP)
Direction départementale « emploi, travail, solidarités (et de la protection des populations) »

- Politiques de cohésion sociale (protection des personnes vulnérables, lutte contre les exclusions, hébergement, actions en faveur de l'égalité des territoires)
- Fonctions sociales ou logement
- Actions sociales et économiques de la politique de la ville
- Contrôle et inspection des établissements et services sociaux
- Politique du travail, inspection du travail
- Accès et maintien dans l'emploi des personnes éloignées du marché du travail en lien avec le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)
- Adaptation et accompagnement des mutations économiques
- Développement de l'emploi et des compétences
- Accès à la formation professionnelle, à l'apprentissage et aux qualifications professionnelles
- Droits des femmes et égalité entre les femmes et les hommes (Pout être chargé de l'insertion des populations immigrées et de l'organisation de l'accueil et de l'hébergement des demandeurs d'asile)
- *Contrôle du bon fonctionnement : des marchés et des relations commerciales et des professions des consommateurs
- *Assurer la qualité et la sécurité de l'alimentation, santé et protection animale, prévention et contrôle des risques environnementaux liés aux productions animales

*Ces missions sont uniquement exercées dans les Directions départementales en charge de la protection des populations.

Ministères de tutelle des politiques publiques

- Ministère du Travail et de l'Insertion
- Ministère de l'Économie et des Finances et de la relance
- Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales
- Ministère de l'Intérieur
- Ministère de la Santé et de la Santé
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- Ministère de la Transition Écologique
- Services du Premier Ministre